

# ASSOCIATION MAISON SAINT JOSEPH



Maison  
St Joseph



Résidence  
La Fontaine

## PROJET ASSOCIATIF

## *HISTORIQUE*

La Maison Saint-Joseph s'inscrit dans une longue histoire d'accueil et d'aide aux personnes les plus démunies, malades et handicapées.

Fondée en 1836, une petite congrégation, les sœurs hospitalières de Saint Joseph de Jarzé, acquiert divers immeubles situés dans le bourg de Jarzé près de l'Eglise, afin d'accueillir et de soigner les plus démunis et d'instruire « les filles pauvres de la commune ».

Jusqu'en 1981, les sœurs de la Charité de Sainte Marie d'Angers dirigent l'établissement, puis elles font le choix de confier la direction de l'établissement à du personnel laïc.

En 1990, la congrégation confie la gestion de l'établissement à une Association Loi 1901, l'Association Maison Saint Joseph. Elle est devenue EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) le 1er janvier 2005.

La volonté forte de perpétuer les valeurs fondatrices s'est concrétisée par l'adhésion à la Charte du réseau Sainte Marie la Forêt, puis, à la suite de la fusion des congrégations, par son attachement à la nouvelle congrégation des Sœurs Missionnaires de l'Évangile.

# PRESENTATION

**Statut juridique** : La Maison Saint-Joseph est un établissement privé géré par une association loi 1901 à but non lucratif, **l'Association Maison Saint Joseph**.

La gouvernance de l'Association est assurée par un conseil d'administration composé d'administrateurs bénévoles (de 6 à 11 membres) élus pour un mandat de 6 ans renouvelable par tiers tous les deux ans, et d'un membre de droit dont le rôle est de garantir le respect de la nature et de la finalité propre de l'Association.

**Activité** : L'Association Maison Saint-Joseph a deux activités :

L'accueil de personnes âgées dépendantes au sein d'un EHPAD « **Maison Saint-Joseph** » de 82 places, habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'accueil de personnes âgées en relative autonomie au sein d'une résidence service « **Résidence La Fontaine** » de 8 logements/studios, en proximité immédiate de l'EHPAD.

L'Association inscrit son action dans une logique de territoire et de proximité et les personnes accueillies ont majoritairement originaires de Jarzé et des communes environnantes.

# MISSION

## ***L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES***

L'article 3 des statuts de l'Association précise l'objet suivant:

« L'association Maison Saint Joseph, a pour but d'animer et de gérer l'EHPAD Saint Joseph ainsi que la Résidence La Fontaine (logements locatifs pour personnes âgées) en référence à l'histoire et aux valeurs fondatrices de la congrégation des Sœurs Missionnaires de l'Évangile dont est issue la maison Saint-Joseph.

Elle veut offrir à toutes les personnes qu'elle accueille, notamment les plus démunies, un cadre de vie simple et convivial où la personne sera respectée dans sa dignité, sa liberté, ses convictions philosophiques et religieuses et accompagnée, dans la mesure du possible, jusqu'à la fin de sa vie.

L'association développera les activités et œuvres à but non lucratif, à caractère social, charitable, sanitaire et culturel, principalement dans le cadre de la maison Saint Joseph

Afin de favoriser la réalisation de son objet, l'Association peut exercer la location de logements pour personnes âgées, fournir toutes prestations de service ou tous produits susceptibles de se rattacher directement ou indirectement à cette activité »

Pour répondre à ces objectifs et aux valeurs fondatrices,

***NOUS NOUS ENGAGEONS A :***

Assurer la gestion de l'établissement selon le principe de gestion « désintéressé », et non lucratif, et promouvoir l'esprit associatif dans ses missions d'utilité sociale, de maintien du lien et de la cohésion sociale.

Offrir un cadre de vie chaleureux, convivial et accueillant en adoptant une politique active d'entretien et d'amélioration des conditions d'accueil des résidents.

Maintenir et renforcer les compétences relationnelles de tous les professionnels, la qualité de la relation avec les résidents contribuant fortement à leur bien-être, leur épanouissement et à leur autonomie.

Accorder une place privilégiée aux familles et plus largement favoriser les relations de proximité et le développement de l'inter génération.

Renforcer la politique Ressources Humaines en ayant le souci permanent de la qualité au travail, en favorisant le développement des compétences, en améliorant les conditions de travail et en privilégiant le dialogue social et l'écoute.

S'inscrire dans un territoire en développant les partenariats avec les différents acteurs de l'environnement.

Etre dans une posture d'amélioration continue et d'adaptation permanente à une demande et un environnement qui évolue.

Intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans les activités et les projets.

Veiller au principe du « bien vivre ensemble » et de la mixité sociale dans une maison où cohabitent des personnes âgées avec des niveaux de dépendance et des pathologies très différents.

Veiller à l'équilibre entre le respect de la liberté de chacun dans une collectivité qui impose des règles de vie communes.

Assurer un accompagnement humain et spirituel des personnes jusqu'à la fin de la vie et effectuer, dans la mesure du possible, les soins palliatifs et l'accompagnement de la personne et de sa famille au sein même de l'établissement.

***Globalement, instaurer un lieu propice à la qualité de vie de la personne accueillie dans ses dimensions psychiques, physiques, relationnelles et familiales.***



